

# CALENDRIER DÉPÔT DE DOSSIER DÉMATÉRIALISÉ PTP (Projet de Transition Professionnelle)

Pour la date limite de dépôt de dossier dématérialisé, **c'est la date de début de création du dossier sur votre espace personnel en ligne ainsi que la date limite d'importation des documents qui comptent.**

## Délais pour la demande d'un salarié en CDI.

Date limite de création de dossier :	<b>5 mois</b> avant le début de formation
Date limite d'importation des documents :	<b>3 mois</b> avant le début de formation
Date de passage en Commission Paritaire :	<b>2 mois</b> avant le début de formation

*Exemple : votre formation débute le 1<sup>er</sup> janvier, vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> août inclus pour débiter la création en ligne de votre dossier dématérialisé et jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre pour importer les documents.*

## Délais pour la demande d'un salarié en CDD.

Date limite de création de dossier :	<b>4 mois</b> avant le début de formation
Date limite d'importation des documents :	<b>3 mois</b> avant le début de formation
Date de passage en Commission Paritaire :	<b>2 mois</b> avant le début de formation

*Exemple : votre formation débute le 1<sup>er</sup> janvier, vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre inclus pour débiter la création en ligne de votre dossier dématérialisé et jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre pour importer les documents.*

## Délais pour la demande d'un intérimaire.

Date limite de création de dossier :	<b>5 mois</b> avant le début de formation
Date limite d'importation des documents :	<b>3 mois</b> avant le début de formation
Date de passage en Commission Paritaire :	<b>2 mois</b> avant le début de formation

*Exemple : votre formation débute le 1<sup>er</sup> janvier, vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> août inclus pour débiter la création en ligne de votre dossier dématérialisé et jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre pour importer les documents.*

## Délais pour la demande d'un intermittent.

Date limite de création de dossier :	<b>4 mois</b> avant le début de formation
Date limite d'importation des documents :	<b>3 mois</b> avant le début de formation
Date de passage en Commission Paritaire :	<b>2 mois</b> avant le début de formation

*Exemple : votre formation débute le 1<sup>er</sup> janvier, vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre inclus pour débiter la création en ligne de votre dossier dématérialisé et jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre pour importer les documents.*

### Dans tous les cas :

Lors de l'enregistrement de votre dossier, un message sera disponible dans votre espace personnel indiquant le statut de votre demande de financement pour la future commission paritaire d'instruction (CPI).

**Attention, les dossiers doivent être complets au minimum 3 mois avant le début de votre formation.**

Une fois les documents importés, il est possible que nos services vous demandent des pièces complémentaires, merci de rester attentif aux messages dans votre espace personnel.

Dans l'éventualité où votre formation est conditionnée à un test d'entrée ou un concours d'accès, **vous devez déposer votre demande de financement sans attendre les résultats de la sélection.** Dès que les résultats sont connus, il vous appartient de les communiquer à Transitions Pro Occitanie dans les meilleurs délais.